

Agir ensemble pour favoriser l'accès de tous et toutes à l'emploi dans la Métropole

**Douze orientations proposées
pour le Plan Métropolitain
d'Insertion et d'Emploi (PMIE)
par le Conseil de développement
de la Métropole de Lyon**

Sommaire

ÉDITO p.4

Constats et objectifs de la démarche p.5

AXE 1 : Partir des publics concernés et les considérer dans leurs parcours de vie et leurs visions pour l'avenir..... p.9

Orientation 1 : inscrire le PMIE dans une convention

Orientation 2 : personnaliser les actions d'accompagnement et mieux observer les publics et leurs parcours

Orientation 3 : articuler les politiques métropolitaines pour permettre un accompagnement global des publics en insertion

AXE 2 : Promouvoir l'innovation collaborative des acteurs de l'entreprise et de l'insertion au niveau de la métropole et de ses territoiresp.11

Orientation 4 : reconnaître une diversité d'acteurs du monde de l'entreprise

Orientation 5 : reconnaître et faire connaître le rôle majeur des structures d'insertion

Orientation 6 : développer de véritables « éco-systèmes locaux d'insertion »

AXE 3 : Mettre en oeuvre une ingénierie efficace des parcours vers l'emploi, avec des réponses simples et accessibles pour les publics comme pour les entreprises et associations d'intermédiationp.15

Orientation 7 : organiser un séquençage des étapes d'accompagnement

Orientation 8 : accorder une attention particulière aux questions de la formation et de l'orientation

Orientation 9 : instituer un dispositif de veille, de suivi et d'évaluation

AXE 4 : Donner toute leur place aux publics concernés dans les dispositifs et instances d'insertionp.19

Orientation 10 : promouvoir des expérimentations territoriales partenariales et participatives

Orientation 11 : considérer l'accès réel aux droits pour les bénéficiaires

Orientation 12 : mieux prendre en compte le point de vue des usagers dans l'ensemble des instances et dispositifs

Liste des participantsp.23

Édito



Une illustration « d'intelligence collective » au service de toutes les personnes en parcours d'insertion

En janvier 2015, le Conseil de développement de la Métropole a ajouté à son rôle de force de propositions à l'égard de l'institution, un nouveau rôle de **croisement des engagements civiques** afin de permettre aux acteurs (associations, réseaux professionnels économiques et initiatives collectives), impliqués dans la vie de leur territoire ou sur tel ou tel champ d'activité de se rencontrer, échanger et mieux participer aux questions d'intérêt général.

Le groupe de travail Insertion-Économie du Conseil de développement, piloté par Henri Jacot et Nicolas Millet, est né de cette nouvelle orientation. Il est constitué de représentants d'associations et entreprises d'insertion, de prescripteurs de dispositifs d'accompagnement, de clubs de chefs d'entreprise et d'organisations socioprofessionnelles et syndicales.

Avec une finalité : **rapprocher le monde de l'entreprise de celui de l'insertion** afin que ces deux mondes déjà fortement impliqués dans la mise en place de parcours vers l'emploi puissent réfléchir- à partir de leurs propres expériences et pratiques- à des réponses simples, accessibles et efficaces pour tous les publics comme pour les entreprises et les associations d'intermédiation.

Pendant neuf mois au rythme d'une réunion toutes les trois semaines, les membres du groupe se sont retrouvés pour examiner dans l'écoute et l'échange, le parcours de femmes et d'hommes en cours ou en demande d'insertion. Tout a été observé, analysé : l'accueil des publics fragilisés dans leur vie par l'absence d'emploi, leur accompagnement et leur

soutien dans leur marche vers l'emploi, le repérage des difficultés par manque de lisibilité des lieux d'accueil et des dispositifs du champ de l'insertion.

Au final, il en ressort une contribution sur la chaîne de valeur du parcours **pour tous les publics et dans tous les territoires**, proposée dans un esprit de dialogue partagé. Avec des propositions, pour améliorer les différentes étapes du parcours **« avant », « pendant », et « après » l'insertion**, entendue comme **l'entrée en entreprise et en emploi durable**.

Avec également des recommandations pour une approche transversale et en réseau, des interrelations entre tous les acteurs et enfin, des modes de gestion interterritoriale dans le but d'assurer une prise en compte des difficultés dans leur globalité, des personnes en insertion. Et pour **impliquer les bénéficiaires** dans le pilotage et l'évaluation des dispositifs ; des expérimentations en cours en France améliorent à cet égard leur organisation.

Nul doute que cette méthode de croisement, de rapprochement qui ouvre des voies concrètes et prometteuses à la coopération de proximité, sera reprise pour aborder d'autres sujets fondamentaux de notre vie collective. Dans la société actuelle, c'est un gage de qualité du fonctionnement d'ensemble du système métropolitain.

Anne-Marie COMPARINI
Présidente du Conseil de
développement

Constats et objectifs de la démarche

Contexte métropolitain et enjeux de la démarche du Conseil de développement

L'un des principaux défis à relever par la Métropole est de savoir « conjuguer » Insertion et Développement économique. La globalisation, la métropolisation et la digitalisation générales du monde sont porteuses de menaces pour les plus fragiles et d'opportunités pour les plus dynamiques, souvent les mieux formés. Ces phénomènes occasionnent de fortes inégalités qui peuvent fracturer encore davantage la société. La complexité des problèmes et la puissance des contraintes ne doivent cependant pas empêcher d'agir concrètement ici et maintenant.

111 000 à 115 000 personnes sont en cours ou en demande d'insertion sur le territoire de la Métropole selon le « Baromètre de l'insertion » établi par l'Opale. **Soit 18% de la population active ; ce qui est considérable. Les statuts de ces personnes sont très divers, leur accompagnement très inégal.**

Certes, dans le même temps, sont créés sur le territoire de la Métropole des milliers d'emplois et persiste un volet d'offres d'emploi insatisfaites. Mais d'après nos estimations, en appliquant les taux admis comme probables au plan national, ces « emplois non pourvus » pour inadéquation entre offres et demandes doivent sans doute se chiffrer à environ 10 000 à 12 000 dans la Métropole.

L'écart demeure donc très important, **de 1 à 10, avec le nombre des personnes en défaut d'insertion et indique l'ampleur des actions à poursuivre en termes de développement économique et d'emploi.**

Ainsi, le Conseil de développement est-il amené à souligner à nouveau, selon les termes de sa Contribution en date du 5 novembre 2013, l'importance de **promouvoir dans la Métropole un développement économique porteur d'emploi pour tous les habitants des territoires**, y compris dans des secteurs (économie de proximité, économie sociale et solidaire...) et selon des modalités (activités marchandes et non marchandes...) accessibles aux personnes actuellement en cours ou en demande d'insertion. Son engagement dans la démarche à horizon fin 2016 d'un **Grand rendez-vous** de la Métropole sur la thématique générale des « emplois et activités de demain » s'inscrit d'ailleurs expressément dans une telle perspective, que cette contribution –en quelque sorte– préfigure.

Format de travail et constat initial

Pour aborder plus précisément le thème « Insertion et Développement économique », le Conseil de développement a retenu un **format de travail délibérément hybride, pluridisciplinaire**, associant des représentants du monde de l'entreprise et du travail (réseaux et clubs d'entreprises, partenaires sociaux), d'associations (opérateurs ou intermédiaires auprès des publics) ainsi que des membres volontaires du Conseil de développement impliqués à un titre ou un autre dans l'insertion.

Entre le 28 mars et le 12 octobre 2015 une **soixantaine** de personnes a ainsi participé à l'une ou à plusieurs des **sept séances** du Groupe de travail constitué à cet effet, le Comité de pilotage s'étant pour sa part réuni cinq fois.

Ce groupe de travail est parti d'un **constat initial partagé** sur une situation contrastée dans la Métropole :

Pour les publics concernés comme pour les acteurs impliqués, on peut parler de « réponses fragmentées, empilées, segmentées », aussi bien en matière de lisibilité et d'accessibilité des dispositifs, de repérage des difficultés, d'évaluation des actions, et ce dans le champ de l'insertion comme dans celui du développement économique des territoires.

Pourtant, on note dans le même temps de multiples initiatives réussies ou idées novatrices de rapprochement entre les « deux mondes » de l'entreprise (au sens large européen) et de l'insertion (les structures, les associations et leurs publics).

Principes communs et objectif général

Dès lors, avant de formuler ses propositions, le Groupe a-t-il retenu **trois principes communs** fondateurs :

- ❶ C'est l'emploi qui soutient l'insertion et non l'inverse.
- ❷ Les personnes en demande ou en cours d'insertion sont autant offreuses de travail que demandeuses d'emploi ; ce qui suppose une valorisation de leur capacité/autonomie autant que la coordination des offres.
- ❸ Il est nécessaire et possible, pour les différents acteurs des « deux mondes » de l'économie et de l'insertion, de passer à une situation de connaissance-confiance commune et de coopération dans l'action partagée.

Il a également formulé l'objectif général suivant pour les orientations et les actions proposées :

Établir dans tous les territoires de la Métropole, par l'action coordonnée et collaborative des personnes concernées, des acteurs publics, des entreprises et des associations, des parcours d'insertion et de professionnalisation orientés vers l'emploi et l'entrée en entreprise(s), et visant à la fois l'efficacité (plus de personnes mieux insérées) et l'équité.

**Sur ces bases,
quatre axes ont été proposés.
Ils structurent les orientations
formulées par les membres
du Conseil de développement.**

Axe 1:

**Partir des publics
concernés
et les considérer
dans leurs parcours
de vie et leurs visions
pour l'avenir**

La métropole est compétente et donc « **redevable** » du côté de l'offre et des prestations du seul public RSA, et - moins directement- pour tout public en politique de la ville ; mais elle doit se considérer comme « **responsable** » du côté de la demande et des besoins à l'égard de tous publics fragilisés quel qu'en soit le statut ou le territoire.

De plus, il est légitime pour chacun de ces publics concernés de situer l'accompagnement vers l'emploi dans un accompagnement plus global rendant les personnes actrices de leur « parcours de vie » et pas seulement de leur « projet professionnel » en leur reconnaissant un droit plein et libre à choisir, indépendant de leur statut provisoire.

Orientation 1 : inscrire le PMIE dans une convention plus générale entre tous les acteurs publics et associatifs concernés par l'Insertion et l'Emploi

Le PMIE de la Métropole doit prendre place dans une convention plus générale dans la Métropole entre tous les acteurs publics et associatifs concernés par l'Insertion et l'Emploi. Cette convention doit viser, entre autres, à établir une complémentarité RSA et PLIE élargie à toutes les communes et tous les métropolitains.

Orientation 2 : personnaliser les actions d'accompagnement et mieux observer les publics et leurs parcours

Promouvoir l'ajustement des actions par situation concrète de vie, par besoin d'accompagnement spécifique et non exclusivement, ni même principalement, par statut des publics. Cela commence par une meilleure observation partagée des publics concernés et de leurs parcours. Le « Baromètre de l'insertion » existant produit par l'Opale doit être complété par un « Baromètre de l'accompagnement (dont la formation) ».

Orientation 3 : articuler les politiques métropolitaines pour permettre un accompagnement global des publics en insertion.

Articuler les diverses politiques métropolitaines pour permettre un tel accompagnement global des personnes en insertion. Par exemple : aborder la question « femmes/hommes, parentalité, insertion », établir des relations avec l'action culturelle, la politique de la ville, la politique du logement. Tout ceci pour aboutir à un travail en réseaux qui fasse sens et produise de la transparence entre clubs d'entreprises, structures et associations d'insertion, bailleurs sociaux, services à la personne (ex. : garde d'enfants).

Axe 2:

**Promouvoir l'innovation
collaborative des acteurs
de l'entreprise et
de l'insertion au niveau
de la Métropole et
de ses territoires**

Il est nécessaire de considérer et outiller les entreprises et les structures d'insertion de manière complémentaire et de favoriser leurs initiatives concertées dans une logique de proximité et de réseaux multipartenaires territorialisés.

Orientation 4 : reconnaître une diversité d'acteurs du monde de l'entreprise

De l'entreprise en général aux entreprises concrètes (PME, TPE, SIAE, associations, administrations...) : reconnaître une diversité d'acteurs pouvant fournir potentiellement :

- des emplois
- des expériences et des engagements RH.

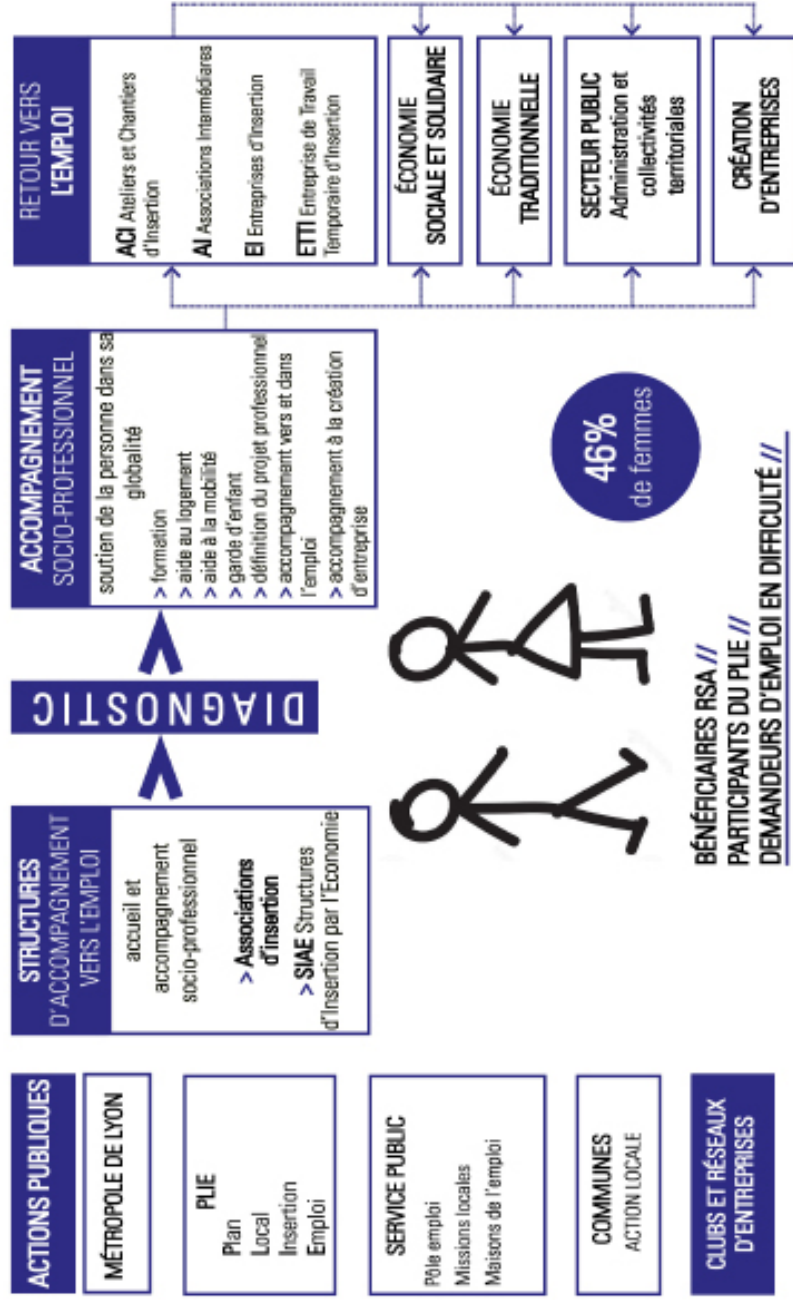
Cette reconnaissance pourrait faciliter la sensibilisation et l'information de l'ensemble de ce monde de l'entreprise au sens large à partir des initiatives déjà menées et favoriser les mutualisations (clubs et réseaux d'entreprises...), dans une démarche RSE collective sur les territoires.

Orientation 5 : reconnaître et faire connaître le rôle majeur des structures d'insertion

Reconnaître et faire connaître le rôle majeur des structures d'insertion, notamment socio professionnelle, et s'appuyer sur leur savoir-faire dans l'accompagnement d'aide à l'emploi. Il faut tenir compte de l'utilité sociale et valoriser d'autres indicateurs que les «sorties positives». Ce qui implique une action explicite et volontaire de la Métropole à leur intention : recensement, soutien, coordinations d'actions groupées.

Orientation 6 : développer de véritables « éco-systèmes locaux d'insertion »

Développer de véritables « éco-systèmes locaux d'insertion » (cf. schéma ci-après) ancrés sur les territoires, sous forme y compris de Pôles Territoriaux de Coopération Économique (PTCE), par filières métiers, mobilisant des porteurs de développement économique et d'emplois favorisant l'insertion, notamment des Groupements d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification (GEIQ). Dans ce cadre, il faut aussi prendre en compte la possibilité de l'entrepreneuriat sous toutes ses formes. Et associer impérativement les développeurs économiques de la Métropole et les chargés de projet des Quartiers en Politique de la Ville, avec les réseaux d'entreprises, les gestionnaires des dispositifs d'insertion, les partenaires sociaux et des représentants des publics en insertion. À cette fin, il paraît particulièrement opportun de faire coïncider le maillage territorial des politiques métropolitaines en matière de développement économique (Réseau des développeurs économiques) et d'insertion (Commissions Locales d'Insertion), dans la perspective de le faire même correspondre tendanciellement avec les CTM.



Écosystème de l'insertion

Axe 3:

**Mettre en oeuvre
une ingénierie efficace
des parcours vers
l'emploi,
avec des réponses
simples et accessibles
pour les publics comme
pour les entreprises
et les associations
d'intermédiation**

Il s'agit d'identifier, de distinguer et d'articuler fortement les étapes de l'« avant », du « pendant », et de l'« après » **insertion**, entendue ici comme l'entrée en entreprise et en emploi durable, sur le modèle de ce qui est a été fait pour la création d'entreprises dans Lyon Ville de l'Entrepreneuriat (LVE). Et ce pour les **trois différentes « parties prenantes »** : publics, décideurs, opérateurs.

Orientation 7 : organiser un séquençage des étapes d'accompagnement

L'idée de base est de mettre en oeuvre un **séquençage type « chaîne de valeur »**, au sens d'enchaînement d'étapes et missions en vue d'un objectif précis et de mobilisation en conséquence des outils et dispositifs concernés **pour le parcours d'insertion à spécifier pour chaque personne considérée** (cf. schéma ci-après). Dans une telle ingénierie des parcours, on peut relever tout particulièrement l'importance des points suivants :

- > Donner accès à la meilleure information possible sur « **où s'adresser** » (pour les publics) et sur « **qui fait quoi** » (pour les entreprises et les opérateurs). Une **cartographie évolutive**, un **annuaire interactif** pour la Métropole et ses territoires s'imposent, afin de communiquer vers les publics autant que vers les structures
- > Importance cruciale de réaliser un **diagnostic initial qui doit être de qualité et enrichi à chaque étape**, prenant en compte la double dimension « entreprise-employabilité » et « social-capabilités » et permettant l'identification des actions simultanées à mener, son **élaboration étant partagée** entre la personne concernée, les acteurs du parcours de l'insertion – professionnels de l'insertion, de la formation et de l'entreprise à mobiliser.
- > Assouplissement de la **durée des parcours** qui doit être adaptée aux besoins de la personne, en identifiant des étapes (seuils) critiques à dépasser (logement, santé, langue, ...).
- > Bénéfice induit par des modalités d'**accompagnement collectif** des personnes, complémentaire aux interventions nécessairement **individualisées**.
- > Promouvoir aussi les **contacts directs** entreprises-candidat qui participent à la découverte, construction, consolidation, de projets professionnels réalistes, soutenus par un réseau d'acteurs professionnels.
- > Favoriser l'**accueil puis l'accompagnement du salarié pendant le début de l'intégration en entreprise**. Cet accompagnement est compris comme étant de la responsabilité conjointe du dirigeant de l'entreprise (pouvant s'appuyer sur un référent territorial : clubs d'entreprises), des salariés et de leurs représentants, d'un tuteur interne, et d'un accompagnateur extérieur.

Orientation 8 : accorder une attention particulière aux questions de la formation et de l'orientation

La question de la **formation** (moment, durée, contenu, méthodes...), et de l'**orientation** (pour les jeunes et tout au long de la vie), très souvent nécessaires pour les personnes en demande ou en cours d'insertion, mérite une attention particulière.

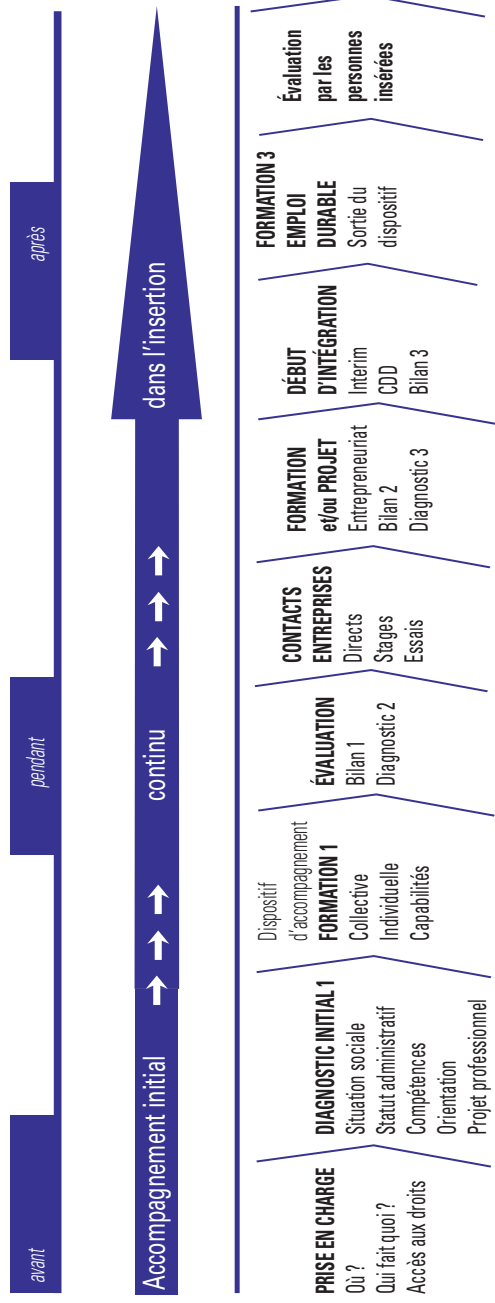
Il s'agit de mobiliser les intermédiaires et acteurs de la **formation professionnelle et de l'orientation**, pour rendre possibles, financer et organiser les **parcours re-qualifiants, des savoirs de base aux métiers de demain**. L'**articulation avec l'action de la Région**, mais aussi avec celles de Pôle Emploi et des OPCA, paraît à cet égard devoir être significativement renforcée. Si la **visibilité de l'offre** a été améliorée à travers les CTEF, l'**adéquation avec les besoins** des publics et des entreprises doit être accrue.

Trop peu de bénéficiaires du RSA accèdent actuellement aux formations professionnalisantes ou qualifiantes. La **prescription** directe n'étant pas autorisée aux structures d'insertion (hormis le CIDFF et Cap emploi), l'accès des publics en insertion aux formations en temps et lieux utiles et accessibles est rendu difficile. Nous proposons donc qu'une **réflexion approfondie** soit menée sur ce sujet de l'articulation Région-Métropole en vue d'un partenariat véritable. D'autant que la mise en place du Compte Personnel de Formation (CPF), devant s'intégrer dans un Compte Personnel d'Activité (CPA) à échéance du 1^{er} janvier 2017, est susceptible de renforcer un accès « décloisonné » à la formation quel que soit le statut (RSA ou non) de la personne en demande d'insertion.

Orientation 9 : instituer un dispositif de veille, de suivi et d'évaluation

Tous ces thèmes : valoriser les expériences, développer les collaborations croisées, mobiliser des financements public-privé par action, nécessitent des engagements réciproques et souples entre acteurs et une meilleure capitalisation dans l'ingénierie des parcours. Un **dispositif de veille, de suivi et d'évaluation** doit être institué **au niveau de la Métropole et dans ses territoires** à cet effet entre les différents acteurs concernés (mondes de l'entreprise et de l'insertion, services de la Métropole et autres acteurs publics).

Séquençage des étapes selon un schéma de type « chaîne de valeur »



Axe 4:

**Donner toute leur place
aux publics concernés
dans les dispositifs
et instances
d'insertion**

En conformité avec notre position d'instance de démocratie participative, nous avons proposé de partir des publics.

Au terme de cette contribution, sans vouloir aborder globalement la question de la « gouvernance partenariale et participative » nécessaire pour pouvoir mettre en œuvre un PMIE répondant aux objectifs et principes d'action ci-dessus énoncés, nous voulons souligner trois aspects à nos yeux déterminants pour des raisons autant d'efficacité (voire d'efficience) que de citoyenneté.

Orientation 10 : promouvoir des expérimentations territoriales partenariales et participatives

Au-delà de l'obligation d'organiser la participation dans le dispositif du RSA, des expérimentations territoriales à contenu partenarial et participatif affirmé pourraient être engagées. La proposition de « Territoires zéro chômeur de longue durée » d'ATD Quart Monde, ou à tout autre dispositif s'en inspirant, pourrait en fournir l'occasion et mérite d'être examinée par la Métropole pour une mise en œuvre. De telles expérimentations devraient être rendues explicitement possibles dans le PMIE.

Orientation 11 : considérer l'accès réel aux droits pour les bénéficiaires

L'accès réel aux droits des bénéficiaires est à considérer. Évaluer les causes du non-recours qui sont diverses peut permettre de revisiter les processus et d'en améliorer l'efficience. On sait que les causes du non-recours sont multiples (non-connaissance, non-proposition, non-réception, et non-demande selon la typologie proposée par ODENORE). On sait moins que les sommes « économisées » par le non-recours (environ 36 % pour le RSA-socle au plan national) sont porteuses d'autant d'enjeux sociaux (fragilisation accrue, délitement du lien social...), mais aussi économiques (coûts supplémentaires à moyen et long terme...) décisifs.

Orientation 12 : mieux prendre en compte le point de vue des usagers dans l'ensemble des instances et dispositifs

De même est à prendre en compte le point de vue des usagers dans l'ensemble des instances et dispositifs ; y compris dans l'évaluation en vue d'éclairer les processus et d'en améliorer l'organisation au regard de l'objectif principal, l'accès à l'emploi, mais également de l'utilité sociale, tant pour les individus (« rester debout ») que pour la collectivité. Car les personnes concernées sont actrices, autant, voire plus, que les acteurs publics, les entreprises et les associations dans les parcours d'insertion. Certes les modalités à mettre en œuvre à cette fin ne sont pas simples à imaginer. Mais sans intégrer cet élément-là, une large part de ce qui est avancé dans cette contribution ne pourra pas vraiment voir le jour, malgré toute la bonne volonté mobilisée. Concrètement, une démarche reposant sur l'expérimentation pourrait être explicitement engagée au niveau de « réseaux territoriaux multipartenaires » volontaires tels que proposés précédemment, avant d'être ensuite éventuellement généralisée.

Un engagement de la Métropole dans une telle démarche « partenariale et participative » s'inscrirait bien dans une volonté de renouvellement de l'action publique qu'appelle de ses vœux le Conseil de développement.

Dans ce domaine de l'insertion, notre instance participative exprime en tout cas sa disponibilité à « prendre sa part » et à poursuivre sa contribution au stade de la mise en œuvre du Plan Métropolitain d'Insertion et d'Emploi lorsque ce dernier sera arrêté par la collectivité.

**Liste des participants
du groupe de travail
Insertion et
Développement
économique**

Membres du groupe de travail

Présents à une ou plusieurs des sept séances tenues

Le groupe de travail a été piloté par Henri JACOT et Nicolas MILLET

Abdallah
Pierrick
Pierre
Jacques
Sarah
Jessica
Catherine
Nathalie
Manuela
Jean-Luc
Marie
Agnès
Denis
Anne-Marie
Yvon
Georges
Myriam
Thierry
Emmanuel
Manfred
Bertrand
Alain
Céline
Jean-Luc
Isabelle
Henri
Catherine
Fabien
Antoine
Olivier
Loes
Caroline
Nicolas
Simon

ABDELLI
AILLARD
BARNAVON
BARTIER
BENDJELLOUL
BEYLARD OZEROFF
BIRKER LAFAY
BOBIN
BOONE
BUTAUD
CADARIO
COLLIARD
COLONGO
COMPARINI
CONDAMIN
COUDOUEL
DAVAL
DE GASPERIS
DELFESON
FISCHER
FOUCHER
GARCIA
GROBON
GROLLEAU
HERPIN KAY
JACOT
JOURLIN
LAFAY
LEEMPOELS
LUISETTI
MERCIER
MICOLLOUD
MILLET
MIROUZE

CAPEB
CFDT
Conseil de Développement
EGEE
CTEF GLYCEN
SCIC Groupe EOS
UFCS
CGPME
MOUVES
CAPEB
CGPME
Le Pass' Jardins
Les SCOP Rhône-Alpes
Présidente Conseil de développement
MRIE
Membre CQ Lyon 7
CGT
SOLEN
CJD de Lyon
Conseil de Développement
MOUVES
FAEZA
Centre des Jeunes Dirigeants
Les Ateliers de l'Entrepreneuriat Humaniste
Solidarités Nouvelles face au Chômage
Bureau Conseil de développement - Co-pilote
SCIC Groupe EOS
Bureau CdD
CAPEB
MEDEF
ARAVIS
Fondation Accenture
Bureau Conseil de développement - Co-pilote
ENVIE Rhône

Marie-Noëlle	PERROSSIER	ATD QUART MONDE
Jacques	PETIT	Conseil de Développement
Valérie	PONCET	FACE
Georges	POTHIN	EGEE
Vincent	PROD'HOMME	Jeune Chambre Economique
Joël	ROCHAT	COP'INS
Nicolas	ROIRET	GEIQ 69
Marie	ROUSSEAU	CFDT
Clémence	SAINTOYANT	CIC Groupe EOS
Camille	SIMONET	CIDFF Rhône
Valérie	SIMONNET	GEIQ 69
Marc	SUCHON	CGT
Gilles	VIVANCOS	CMA
Faustine	WAECKEL	ENVIE Rhône

Intervenants

Annaïg	ABJEAN	MRIE
Muriel	ANNEQUIN	UNI-EST
Kaïs	BEN MOUSSA	UNI-EST
Boris	FRANCOIS	PRAO
Gaëlle	GINOT	ACEPP Rhône
Pierre	GROSEMOUGE	Sociologue – Réseau DPDP
Catherine	HERANNEY	CIDFF Rhône
Pierre	LOUIS	PRAO
Dominique	MARTIN	RMI 69
Cendra	MOTIN	VVE (Vaulx-en-Velin Entreprises)
Valérie	NAJJARIAN	RMI 69
Philippe	PIERON	Collectif SIAE
Stéphane	SACQUEPEE	FACE
Rodolphe	VERAN	VVE (Vaulx-en-Velin Entreprises)

CONSEIL DE
DEVLOP
PEMENT
GRANDLYON

Contacts

// PAR MAIL

Pour joindre l'équipe du Conseil de développement
conseildedeveloppement@grandlyon.com

Pour joindre la Présidente du Conseil de développement
amcomparini@grandlyon.com

// LE SITE DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

www.grandlyon.com

www.millenaire3.com